

COMMISSION PERMANENTE DU 15 FÉVRIER 2024

Vœu du conseil départemental relatif au CDEN du 22 février 2024

Les conseillers départementaux réunis en commission permanente le 15 février 2024 constatent le manque de concertation avec les élus des territoires sur des sujets aussi importants que la répartition des moyens dans les collèges et l'évolution de la carte scolaire du premier degré.

Des études comparatives récentes montrent que le taux d'encadrement en France dans le premier degré et dans les collèges ne soutient pas la comparaison avec les pays voisins. Par ailleurs, ces mêmes études dressent le constat inquiétant que le niveau moyen des élèves français régresse de manière régulière dans le classement européen.

Notre pays doit assurément miser sur une éducation d'excellence s'il veut continuer de tenir son rang dans le concert des nations.

La nouvelle carte scolaire du premier degré proposée par les services de l'inspection académique et qui sera présentée au CDEN du 22 février 2024 **prévoit une diminution nette de 24 postes dans le Loir-et-Cher.**

Ce projet, où seule la logique comptable prévaut, risque à nouveau de fragiliser des écoles du département.

Une école qui ferme, ou risque de fermer, n'est pas un signal positif pour des familles qui souhaitent s'installer sur notre territoire. Les classes à plusieurs niveaux, qui constituent une réalité de longue date, ont des limites.

À l'inverse, de petits effectifs et le dédoublement des classes apportent des résultats très intéressants en termes de qualité et de pédagogie auprès des élèves.

Par ailleurs, chaque année cette démarche mathématique à moins d'une semaine de la tenue du CDEN ne peut en aucun cas constituer une concertation avec les élus pourtant prévue par la loi. La méthode n'autorise pas une réflexion prospective puisque la rencontre des élus intervient après que la presse se soit fait l'écho des dispositions de la carte scolaire.

Vœu :

Nous, élus du Conseil départemental de Loir-et-Cher, réunis en commission permanente le 15 février 2024, nous opposons au projet de carte scolaire qui sera proposé lors du CDEN du 22 février 2024. Nous demandons que la baisse de la démographie scolaire se transforme en opportunité à moyens constants, pour augmenter le taux d'encadrement du primaire et améliorer ainsi la qualité de l'éducation offerte aux jeunes loir-et-chériens.

Enfin, pour l'avenir, nous demandons une nouvelle fois qu'une réflexion préalable soit organisée auprès des élus des territoires avant d'arrêter la répartition des moyens dans les collèges et l'évolution de la carte scolaire du premier degré.